

Procès-verbal de la 206^e assemblée ordinaire (conférence téléphonique) du comité exécutif du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 9 février 2016, à 16 h 30, sous la présidence de M. Marcel Côté, directeur général.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Chantal Fournier Francine Ranger Diane Raymond
Messieurs	Marcel Côté Michel Rouleau

Absence motivée :

Monsieur	Guy J. Vandandaigue
----------	---------------------

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Messieurs	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information René Parent, directeur des grands chantiers

Agit comme secrétaire de l'assemblée :

Madame	Hélène Pichette
--------	-----------------



Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée :

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

206.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Michel Rouleau,

CERL-160209-01

« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

206.1 Adoption de l'ordre du jour

206.2 Adoption du procès-verbal de la 204^e assemblée du comité exécutif

206.3 Adoption du procès-verbal de la 205^e assemblée du comité exécutif

206.4 Suite(s) aux procès-verbaux

206.5 Révision budgétaire 2015-2016

206.6 Politique de gestion des comptes à recevoir

206.7 Lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats

206.8 Informations

206.9 Divers :

- Ouverture d'un poste au collège constituant de Terrebonne*

206.10 Levée de l'assemblée »

Adoptée à l'unanimité.

206.2 Adoption du procès-verbal de la 204^e assemblée du comité exécutif :

Sur proposition de Mme Francine Ranger, dûment appuyée par M. Michel Rouleau,

CERL-160209-02

« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 204^e assemblée ordinaire du comité exécutif tenue le mardi 16 novembre 2015. »

Adoptée à l'unanimité.

206.3 Adoption du procès-verbal de la 205^e assemblée du comité exécutif :

Sur proposition de M. Michel Rouleau, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CERL-160209-03

« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 205^e assemblée extraordinaire (procédure d'exception) du comité exécutif tenue le 24 novembre 2015. »

Adoptée à l'unanimité.

206.4 Suite(s) aux procès-verbaux :

Le directeur général fait part des suites qui ont été données aux différents dossiers.

206.5 Révision budgétaire 2015-2016 :

La directrice des ressources financières présente le budget révisé 2015-2016 du Cégep régional de Lanaudière. Un léger déficit budgétaire de l'ordre de 110 k\$ est prévu au terme de la présente année financière. Il s'agit d'une excellente nouvelle puisqu'on présentait, lors de l'adoption du budget initial 2015-2016, un budget déficitaire de l'ordre de 750 k\$. Si la tendance se maintient, on pourrait terminer l'année avec un solde de fonds de 1,3 M\$.

Les membres du comité exécutif soulignent l'effort concerté de la communauté du CRL qui a permis de déposer un budget révisé près de l'équilibre budgétaire.

Attendu les articles 1.03 et 1.05 du Règlement de gestion financière prévoyant notamment que le comité exécutif examine au moins semi-annuellement l'évolution globale des revenus et des dépenses du Cégep régional;

Attendu la consultation effectuée auprès des directions des collèges constituants et du CRPC;

Attendu la recommandation de la direction des ressources financières;

Sur proposition de Mme Francine Ranger, dûment appuyée par Mme Chantal Fournier,

« Il est résolu d'adopter le budget révisé 2015-2016 ainsi que les ajustements au budget 2015-2016 à l'égard des rubriques de revenus et des autres dépenses. »

Adoptée à l'unanimité.

206.6 Politique de gestion des comptes à recevoir :

La directrice des ressources financières présente le dossier.

La présente politique vise à encadrer la gestion équitable, efficiente et efficace de la perception des revenus du Cégep régional de Lanaudière et de ses collèges constituants.

Elle a aussi pour objectif de préciser le cadre général régissant le processus de gestion des comptes à recevoir et clarifier les responsabilités des divers intervenants en cette matière.

Attendu les travaux menés par la direction des ressources financières;

Attendu les différentes consultations menées auprès des comités de direction des collèges et du CRPC;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par Mme Hélène Bailleu,

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'adopter la Politique de gestion des comptes à recevoir du Cégep régional de Lanaudière. »

Adoptée à l'unanimité.

CERL-160209-05

206.7 Lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats :

Le directeur des ressources matérielles présente le dossier.

En vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le gouvernement a adopté le 13 juillet 2015 une directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics.

En vertu de cette directive, les organismes publics visés par la Loi doivent adopter des lignes de conduite quant à des mesures à mettre en place sur plusieurs éléments, notamment la confidentialité quant aux documents d'appels d'offres, la gestion des conflits d'intérêt, la délégation des pouvoirs autorisée par le dirigeant d'organisme, les dispositions de contrôle relatives au montant du contrat et aux dépenses additionnelles, la rotation parmi les concurrents et contractants, les modes de sollicitation pour des contrats inférieurs au seuil d'appel d'offre public, les modalités relatives aux autorisations et à la reddition de compte, les renseignements relatifs au rôle du responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC), les mesures mises en place pour l'ouverture à la concurrence et aux PME, les mesures mises en place pour encadrer les consultants au sein de l'organisme.

La Direction des ressources matérielles, la Direction des affaires corporatives et la Direction générale adjointe ont été mises à contribution pour élaborer ces lignes internes de conduite.

Attendu la Loi sur les contrats des organismes publics;

Attendu l'adoption d'une directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics;

Attendu que le Cégep dispose déjà de plusieurs balises en vertu de son Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction;

Attendu les travaux menés par la Direction des ressources matérielles, la Direction des affaires corporatives et la Direction générale adjointe;

Sur proposition de Mme Chantal Fournier, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'adopter les Lignes internes de conduite du Cégep régional de Lanaudière concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction. »

Adoptée à l'unanimité.

CERL-160209-06

206.8 Informations :

Sans objet.

206.9 Divers :

- ***Ouverture d'un poste au collège constituant de Terrebonne :***

Le directeur du collège constituant de Terrebonne fait part des motifs qui l'amènent à proposer au comité exécutif la création, en cours d'année, d'un nouveau poste d'appariteur.

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant;

Attendu l'article 4.05 e) du Règlement no 1 de régie interne du Cégep régional de Lanaudière qui précise que le comité exécutif est responsable d'abolir ou de créer tout poste concernant le personnel non enseignant ayant une incidence budgétaire;

*Sur proposition de Mme Francine Ranger, dûment appuyée par
Mme Diane Raymond,*

CERL-160209-07

*« Il est résolu d'autoriser l'ouverture d'un nouveau poste d'appariteur à
temps partiel (annexe E) au collège constituant de Terrebonne ».*

Adoptée à l'unanimité.

206.10 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 17 h.

.....
Président

.....
Secrétaire de l'assemblée